

Direction
des
Monumens publics
en Historiques

minute
N^o 3.

Paris, le 25 Décembre 1837.

Bureau

proposition d'offrir
d'offrir une médaille
des monumens historiques.

RAPPORT

à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État au
département de l'intérieur.

MONSIEUR LE MINISTRE,

app - le Directeur
et la commission
donnera son avis

Dans plusieurs de nos Départemens, des Antiquaires
et des Artistes ont reçu le titre de Correspondans du Ministère
de l'Intérieur, et la mission de lui transmettre tous les avis
et tous les renseignements relatifs aux Monumens
Historiques. Il importe en effet que l'Administration soit
informée rapidement des besoins de ces Edifices, et des actes
de vandalisme auxquels ils pourraient être exposés et qui
malheureusement ne sont encore que trop fréquents.

Ces Correspondans ne reçoivent aucune rétribution,
dans quelques cas rares et pour des voyages qui leur
auraient été prescrits, ils peuvent recevoir des indemnités.

Il est inutile de vous faire remarquer l'inconvénient
ou même l'impossibilité d'accorder fréquemment de
semblables indemnités; d'un autre côté, on ne peut se
dissimuler que sans un moyen de stimuler le zèle de ces
Agents leurs communications sont et seront très rares et
même presque nulles.

Le

Les Correspondants du Ministère de l'Instruction publique reçoivent pour prix de leurs travaux les livres que ce Département public, et ces présents sont assez appréciés pour exciter beaucoup d'Antiquaires à entreprendre de longues recherches et à les communiquer à ce Ministère.

Le Ministère de l'Intérieur n'a point de pareilles ressources, car les ouvrages d'Art pour lesquels il prend des souscriptions, sont à peu près exclusivement donnés à des Bibliothèques publiques.

J'ai pensé qu'une médaille spéciale, accordée avec réserve à des travaux utiles, serait une récompense suffisante pour assurer la coopération active des Correspondants du Ministère de l'Intérieur.

Cette proposition, que j'ai l'honneur de vous soumettre, a obtenu l'assentiment unanime de la Commission des Monuments Historiques.

La médaille, de 30 lignes de diamètre, porterait d'un côté l'effigie du Roi, de l'autre une figure allégorique entourée de Monuments de toutes les époques et inscrivant les noms des personnes qui ont bien mérité des Arts.

Chaque médaille porterait en creux le nom de celui à qui elle aurait été décernée.

L'esquisse ci-jointe me dispense d'entrer dans de plus longs détails, et le talent connu de M. Barre que je vous demanderais de vouloir bien charger de ce travail, ne permet pas de douter de sa bonne exécution.

Le prix du coin s'éleverait à sept mille francs, somme qui serait prise sur le fonds des Monuments Historiques, mais imputable sur le restant du Crédit de la présente année 1837, et sur les crédits de 1838 et de 1839. Le prix de chaque médaille

serait

serait de [] francs — Je ne pense pas que l'imputation
de cette dépense sur le fonds des Monuments Historiques pût
offrir matière à contestation, car il est évident qu'en encou-
-rager les travaux scientifiques relatifs à nos Monuments
on contribue à leur conservation aussi efficacement qu'en accordant
des secours pour leurs réparations.

Pour assurer la juste distribution de cette récompense, vous
pourriez décider, Monsieur le Ministre, qu'elle ne serait décernée
que sur un rapport spécial de la Commission des Monuments
et sur l'exposé des titres de la personne qui la recevrait. Ces
titres me semblent devoir être ou des Mémoires Archéologiques
remarquables ou des soins désintéressés donnés pour la conservation
d'un Edifice National digne d'intérêt.

Cette distribution, qui ne devrait pas être de plus de 10 ou
12 médailles par an, pourrait avoir lieu à l'occasion de la
Fête de S. M.

Si vous voulez bien approuver les conclusions du
présent rapport, le coin de la médaille pourrait être fourni
dans neuf mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage
de mon respectueux dévouement.

Le Conseiller d'Etat,
Président du Conseil des Bâtiments Civils,

Watouz